

<b>40</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N° 0417.497.106	P.	U.	D.	C 1.1

**COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)**

DENOMINATION: **Anheuser-Busch InBev NV**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Grote Markt**

N°: **1**

Code postal: **1000**

Commune: **Bruxelles 1**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Bruxelles**

Adresse Internet \*:

Numéro d'entreprise **0417.497.106**

DATE **23/02/2010** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du **27/04/2010**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **1/01/2009** au **31/12/2009**

Exercice précédent du **1/01/2008** au **31/12/2008**

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas** \*\* identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

**Harf Peter**

Piazza Sant'Ambrogio 8 , 20123 Milaan, Italie

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 29/04/2008- 26/04/2011

**de Spoelberch Grégoire**

Avenue des Myrtilles 11 , 1950 Kraainem, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/04/2007- 27/04/2010

**Graaf de Pret Roose de Calesberg Arnaud**

Rue de Loutrier 65 , 1170 Bruxelles 17, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 29/04/2008- 26/04/2011

**Van Damme Alexandre**

Rue de l'Amazone 51 , 1060 Bruxelles 6, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/04/2007- 27/04/2010

Documents joints aux présents comptes annuels: **RAPPORT DE GESTION**

Nombre total de pages déposées: **49**  
 objet: 5.2.3, 5.2.4, 5.3.4, 5.5.2, 5.17.2, 9

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature  
(nom et qualité)

Signature  
(nom et qualité)

\* Mention facultative.

\*\* Biffer la mention inutile.

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

**De Haene Jean-Luc**

Berkendallaan 52 , 1800 Vilvoorde, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/04/2007- 27/04/2010

**Storm Kees**

Zwaluwenweg 2 , 2111 HC Aerdenhout, Pays-Bas

Fonction : Administrateur

Mandat : 29/04/2008- 26/04/2011

**Telles Marcel Herrmann**

Rua Joao Lourenço Vila Nova Conceição 463 , boîte 101, Sao Paulo 04508-903, Brésil

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/04/2007- 27/04/2010

**Lemann Jorge Paulo**

Rebhalde 35 , 8645 Jona, Suisse

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/04/2007- 27/04/2010

**Sicupira da Veiga Alberto**

Rua Suiça Jardim Europa 260 , Sao Paulo 01449-030 SP, Brésil

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/04/2007- 27/04/2010

**Thompson Motta Roberto Moses**

Rua Desembargador Mamede 449 , Sao Paulo 01444-030, Brésil

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/04/2007- 27/04/2010

**Winkelman Mark**

East 11 Street 22 , New York NY 10003, Etats-Unis d'Amérique

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/04/2007- 27/04/2010

**Descheemaeker Stefan**

Avenue Foestraets 33 , 1180 Bruxelles 18, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 29/04/2008- 26/04/2011

**Busch August IV**

S. Lindbergh Blvd 2832 , St. Louis, MO 63131, Etats-Unis d'Amérique

Fonction : Administrateur

Mandat : 29/09/2008- 26/04/2011

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

**Klynveld Peat Marwick Goerdeler SCRL 0419.122.548**

Bourgetlaan 40 , 1130 Haren, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00001

Mandat : 24/04/2007- 27/04/2010

Représenté par

Briers Jos

Bourgetlaan 40 , 1130 Haren, Belgique

Numéro de membre : A01814

**DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~/ n'ont\* pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, par un comptable agréé ou par un comptable-fiscaliste agréé.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

**BILAN APRES REPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b> .....		20/28	<u>33.365.134.128,27</u>	<u>31.384.738.626,00</u>
<b>Frais d'établissement</b> .....	5.1	20	155.013.705,36	465.495.000,00
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	5.2	21	74.630.713,23	92.234.942,00
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	5.3	22/27	60.866.640,45	72.506.341,00
Terrains et constructions.....		22	9.861.970,37	9.949.941,00
Installations, machines et outillage.....		23	4.330.205,54	3.687.690,00
Mobilier et matériel roulant.....		24	5.076.544,49	5.704.417,00
Location-financement et droits similaires .....		25		
Autres immobilisations corporelles .....		26	56.653,63	1.134.807,00
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés .....		27	41.541.266,42	52.029.486,00
<b>Immobilisations financières</b> .....	5.4/ 5.5.1	28	33.074.623.069,23	30.754.502.343,00
Entreprises liées .....	5.14	280/1	33.063.735.991,11	30.743.639.521,00
Participations .....		280	33.063.735.991,11	30.743.639.521,00
Créances .....		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .....	5.14	282/3		
Participations .....		282		
Créances .....		283		
Autres immobilisations financières .....		284/8	10.887.078,12	10.862.822,00
Actions et parts .....		284	10.743.606,11	10.748.386,00
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8	143.472,01	114.436,00
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	<u>1.895.649.860,80</u>	<u>1.441.074.355,00</u>
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	482.399.660,44	481.007.657,00
Créances commerciales .....		290		
Autres créances .....		291	482.399.660,44	481.007.657,00
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3		
Stocks .....		30/36		
Approvisionnements .....		30/31		
En-cours de fabrication .....		32		
Produits finis .....		33		
Marchandises .....		34		
Immeubles destinés à la vente .....		35		
Acomptes versés sur achats pour stocks .....		36		
Commandes en cours d'exécution .....		37		
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	769.254.748,56	362.518.186,00
Créances commerciales .....		40	297.984.681,61	131.274.209,00
Autres créances .....		41	471.270.066,95	231.243.977,00
<b>Placements de trésorerie</b> .....	5.5.1/ 5.6	50/53	452.979.330,28	195.951.982,00
Actions propres .....		50	452.976.851,34	195.949.503,00
Autres placements .....		51/53	2.478,94	2.479,00
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	110.074.076,68	380.591.511,00
<b>Comptes de régularisation</b> .....	5.6	490/1	80.942.044,84	21.005.019,00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	35.260.783.989,07	32.825.812.981,00

<b>PASSIF</b>		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			10/15	22.005.699.946,13	16.204.014.444,00
<b>Capital</b>	5.7	10		1.235.573.748,72	1.234.131.112,00
Capital souscrit		100		1.235.573.748,72	1.234.131.112,00
Capital non appelé		101			
<b>Primes d'émission</b>		11		13.107.264.121,31	13.080.199.148,00
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12			
<b>Réserves</b>		13		576.620.149,98	282.502.901,00
Réserve légale		130		123.557.374,87	86.472.783,00
Réserves indisponibles		131		453.062.775,11	196.030.118,00
Pour actions propres		1310		452.982.160,14	195.949.503,00
Autres		1311		80.614,97	80.615,00
Réserves immunisées		132			
Réserves disponibles		133			
<b>Bénéfice (Perte) reporté</b>	(+)/(-)	14		7.086.241.926,12	1.607.181.283,00
<b>Subsides en capital</b>		15			
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>		19			
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>		16		38.836.088,04	22.518.909,00
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		38.836.088,04	22.518.909,00
Pensions et obligations similaires		160		101.494,79	168.009,00
Charges fiscales		161			
Grosses réparations et gros entretien		162			
Autres risques et charges	5.8	163/5		38.734.593,25	22.350.900,00
<b>Impôts différés</b>		168			
<b>DETTES</b>		17/49		13.216.247.954,90	16.599.279.628,00
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.9	17		7.924.266.262,58	11.173.389.956,00
Dettes financières		170/4		7.924.266.262,58	11.173.389.956,00
Emprunts subordonnés		170			
Emprunts obligataires non subordonnés		171		3.863.798.700,00	
Dettes de location-financement et assimilées		172			
Etablissements de crédit		173		3.661.667.562,58	11.173.389.956,00
Autres emprunts		174		398.800.000,00	
Dettes commerciales		175			
Fournisseurs		1750			
Effets à payer		1751			
Acomptes reçus sur commandes		176			
Autres dettes		178/9			
<b>Dettes à un an au plus</b>		42/48		4.825.687.614,75	3.958.732.235,00
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42		747.640.406,14	2.641.447.010,00
Dettes financières		43		3.156.605.038,00	
Etablissements de crédit		430/8		3.156.605.038,00	
Autres emprunts		439			
Dettes commerciales		44		215.181.165,68	236.546.392,00
Fournisseurs		440/4		215.181.165,68	236.546.392,00
Effets à payer		441			
Acomptes reçus sur commandes		46			
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45		58.166.555,31	19.664.038,00
Impôts		450/3		33.458.677,16	5.279.339,00
Rémunérations et charges sociales		454/9		24.707.878,15	14.384.699,00
Autres dettes		47/48		648.094.449,62	1.061.074.795,00
<b>Comptes de régularisation</b>	5.9	492/3		466.294.077,57	1.467.157.437,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49		35.260.783.989,07	32.825.812.981,00

**COMPTE DE RESULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/74	1.208.278.455,67	586.409.351,00
Chiffre d'affaires .....	5.10	70	1.024.309.115,50	323.839.857,00
Augmentation (réduction) des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution.....(+)/(-)		71		
Production immobilisée .....		72		
Autres produits d'exploitation .....	5.10	74	183.969.340,17	262.569.494,00
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/64	967.679.888,85	502.653.146,00
Approvisionnements et marchandises .....		60		
Achats .....		600/8		
Réduction (augmentation) des stocks .....		609		
Services et biens divers .....		61	362.337.350,20	276.938.920,00
Rémunérations, charges sociales et pensions .....	5.10	62	150.315.555,31	73.983.573,00
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	364.148.052,17	164.377.033,00
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales - Dotations (reprises) .....	5.10	631/4	71.462.000,13	507.506,00
Provisions pour risques et charges - Dotations (utilisations et reprises) .....	5.10	635/7	16.317.179,04	-14.903.460,00
Autres charges d'exploitation .....	5.10	640/8	3.099.752,00	1.749.574,00
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....		9901	240.598.566,82	83.756.205,00
<b>Produits financiers</b> .....		75	6.398.472.738,27	1.440.231.532,00
Produits des immobilisations financières .....		750	3.266.196.759,50	1.276.149.499,00
Produits des actifs circulants .....		751	66.184.836,48	57.397.158,00
Autres produits financiers .....	5.11	752/9	3.066.091.142,29	106.684.875,00
<b>Charges financières</b> .....	5.11	65	3.384.861.402,59	741.452.483,00
Charges des dettes .....		650	476.561.205,17	123.881.306,00
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales - Dotations (reprises) .....		651	-202.047.575,96	
Autres charges financières .....		652/9	3.110.347.773,38	617.571.177,00
<b>Bénéfice (Perte) courant avant impôts</b> .....		9902	3.254.209.902,50	782.535.254,00

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b> .....		76	3.158.918.897,01	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels .....		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....		763	3.158.918.897,01	
Autres produits exceptionnels .....	5.11	764/9		
<b>Charges exceptionnelles</b> .....		66	34.917.656,40	770.380,00
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		660	18.917.656,40	
Réductions de valeur sur immobilisations financières .....		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels				
Dotations (utilisations) .....(+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....		663		169.825,00
Autres charges exceptionnelles .....	5.11	664/8	16.000.000,00	600.555,00
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		669		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....(+)/(-)		9903	6.378.211.143,11	781.764.874,00
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b> .....		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680		
<b>Impôts sur le résultat</b> .....(+)/(-)	5.12	67/77		
Impôts .....		670/3		
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales .....		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....(+)/(-)		9904	6.378.211.143,11	781.764.874,00
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b> .....		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....(+)/(-)		9905	6.378.211.143,11	781.764.874,00



**AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	7.985.392.426,11	1.766.689.909,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	6.378.211.143,11	781.764.874,00
Bénéfice (Perte) reporté de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	1.607.181.283,00	984.925.035,00
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2		325.078.061,00
sur le capital et les primes d'émission .....	791		
sur les réserves .....	792		325.078.061,00
<b>Affectations aux capitaux propres</b> .....	691/2	294.117.249,67	39.088.244,00
au capital et aux primes d'émission .....	691		
à la réserve légale .....	6920	37.084.592,56	39.088.244,00
aux autres réserves .....	6921	257.032.657,11	
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	7.086.241.926,12	1.607.181.283,00
<b>Intervention d'associés dans la perte</b> .....	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/6	605.033.250,32	445.498.443,00
Rémunération du capital .....	694	605.033.250,32	445.498.443,00
Administrateurs ou gérants .....	695		
Autres allocataires .....	696		

**ANNEXE**

**ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	20P	xxxxxxxxxxxxxxx	465.495.000,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Nouveaux frais engagés .....	8002	11.851.393,15	
Amortissements .....	8003	322.332.687,79	
Autres ..... (+)/(-)	8004		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	(20)	155.013.705,36	
<b>Dont</b>			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement .....	200/2	155.013.705,36	
Frais de restructuration .....	204		

**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8051P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.321.260,73
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8021	6.666.335,80	
Cessions et désaffectations .....	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8041		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8051	9.987.596,53	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8121P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.529.627,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8071	2.165.479,03	
Repris .....	8081		
Acquis de tiers .....	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8111		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8121	3.695.106,03	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	210	<u>6.292.490,50</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	157.229.294,88
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8022	7.910.040,78	
Cessions et désaffectations .....	8032	6.045.164,00	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8042	8.481.655,03	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052	167.575.826,69	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	66.785.986,69
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8072	38.496.780,78	
Repris .....	8082		
Acquis de tiers .....	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8102	6.045.163,51	
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8112		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122	99.237.603,96	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	211	<u>68.338.222,73</u>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	11.026.657,83
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8161	110.228,73	
Cessions et désaffectations .....	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8181	362.454,87	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191	11.499.341,43	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8211		
Acquises de tiers .....	8221		
Annulées .....	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.076.716,72
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés.....	8271	560.654,34	
Repris .....	8281		
Acquis de tiers .....	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321	1.637.371,06	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22)	<u>9.861.970,37</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	6.860.116,37
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8162	1.928.799,04	
Cessions et désaffectations .....	8172	18.703,88	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8182		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192	8.770.211,53	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8212		
Acquises de tiers .....	8222		
Annulées .....	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.172.426,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8272	1.267.579,99	
Repris .....	8282		
Acquis de tiers .....	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322	4.440.005,99	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(23)	<u>4.330.205,54</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATERIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	19.061.910,80
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	2.508.044,05	
Cessions et désaffectations .....	8173	683.200,27	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8183	40.170,00	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193	20.926.924,58	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8213		
Acquises de tiers .....	8223		
Annulées .....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	13.357.494,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8273	2.492.886,09	
Repris .....	8283		
Acquis de tiers .....	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323	15.850.380,09	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(24)	<u>5.076.544,49</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.696.108,18
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8165		
Cessions et désaffectations .....	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8185		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195	5.696.108,18	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8215		
Acquises de tiers .....	8225		
Annulées .....	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8245		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.561.301,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8275	1.078.153,55	
Repris .....	8285		
Acquis de tiers .....	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8315		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325	5.639.454,55	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(26)	<u>56.653,63</u>	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	52.029.485,63
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8166	13.067.547,69	
Cessions et désaffectations .....	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8186	-8.884.279,90	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8196	56.212.753,42	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8216		
Acquises de tiers .....	8226		
Annulées .....	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8246		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8276	14.671.487,00	
Repris .....	8286		
Acquis de tiers .....	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8316		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326	14.671.487,00	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(27)	<u>41.541.266,42</u>	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.344.853,28
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8362		
Cessions et retraits .....	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8392	2.344.853,28	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8412		
Acquises de tiers .....	8422		
Annulées .....	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.344.853,28
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8472		
Reprises .....	8482		
Acquises de tiers .....	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8522	2.344.853,28	
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice ..... (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8552		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(282)	_____	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CREANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	283P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8582		
Remboursements .....	8592		
Réductions de valeur actées .....	8602		
Réductions de valeur reprises .....	8612		
Différences de change ..... (+)/(-)	8622		
Autres ..... (+)/(-)	8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(283)	_____	
<b>REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	8652	_____	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	10.748.386,55
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8363		
Cessions et retraits .....	8373	4.780,44	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8383		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8393	10.743.606,11	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8413		
Acquises de tiers .....	8423		
Annulées .....	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8473		
Reprises .....	8483		
Acquises de tiers .....	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8523		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b> ..... (+)/(-)	8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(284)	<u>10.743.606,11</u>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CREANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	114.436,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8583	29.036,01	
Remboursements .....	8593		
Réductions de valeur actées .....	8603		
Réductions de valeur reprises .....	8613		
Différences de change ..... (+)/(-)	8623		
Autres ..... (+)/(-)	8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(285/8)	<u>143.472,01</u>	
<b>REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8653		

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%				
<b>INBEV BELGIUM SA</b> Boulevard Industriel 21 1070 Bruxelles 7 Belgique 0433.666.709 Ordinaires	4716313	99,98	0,00	31/12/2008	EUR	528.999.614	340.741.237
<b>COBREW SA</b> Brouwerijplein 1 3000 Leuven Belgique 0428.975.372 Ordinaires	804802	58,68	41,32	31/12/2008	EUR	4.776.459.335	216.121.536
<b>I.B. BREWING ASSISTANCE SERVICES Ltd S. Etr.</b> Julia House - Termistocles Dervis Street 3 1066 NICOSIA Chypre 10080096L Ordinaires	10000	100,00	0,00	31/12/2007	EUR	2.874.537	226.838
<b>BRASSERIE DE LUXEMBOURG MOUSEL DIEKIRCH SA SA</b> Rue de la Brasserie 1 9214 Diekirch Luxembourg 99999999 Ordinaires	37213	95,92	0,00	31/12/2009	EUR	15.268.731	5.388.504
<b>SUN INTERBREW LTD CIS S. Etr.</b> PO BOX 207 Esplanade 13-14 JE1 1BD JE1 1BD St Heiler Jersey 9999 Ordinaires	28702583	24,66	75,13	31/12/2008	EUR	356.920.000	-68.000
<b>AMBREW SA</b> Parc d'Activité Syrdall 5 5365 Munsbach Luxembourg 99999998 Ordinaires	4687485	99,99	0,01	31/12/2008	EUR	243.653.962	83.321.358
<b>AB-INBEV NEDERLAND HOLDING BV S. Etr.</b> Ceresstraat 1 CA4811 BREDA Pays-Bas 999999999B99 Ordinaires	7687	42,70	57,30	31/12/2009	EUR	9.319.128.963	2.357.933.876

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
<b>INBEV SERVICES BV S. Etr.</b> Ceresstraat 1 CA4811 BREDA Pays-Bas B Ordinaires	18000	100,00	0,00	31/12/2009	USD	26.518.996.776	4.314
<b>INBEV BUSINESS SERVICES MAGYARORSZAG Kft. S. Etr.</b> Népfürdo 22 1138 Budapest Hongrie Ordinaires	1	100,00	0,00	31/12/2008	HUF	469.659.000	332.820.000
<b>INBEV BUSINESS SERVICES CZECH s.r.o. S. Etr.</b> Chodov V parku 2326/18 PSC 14800 Praha Tcheque Ordinaires	1	100,00	0,00	31/12/2008	CZK	84.670.000	29.757.000

**PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PLACEMENTS DE TRESORERIE - AUTRES PLACEMENTS</b>			
<b>Actions et parts</b> .....	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé .....	8681		
Montant non appelé .....	8682		
<b>Titres à revenu fixe</b> .....	52	2.478,94	2.479,00
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit .....	8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b> .....	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus .....	8686		
de plus d'un mois à un an au plus .....	8687		
de plus d'un an .....	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b> .....	8689		

**COMPTES DE REGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

Frais reportés  
 Intérêts à recevoir  
 Revenus divers à recevoir

Exercice
47.040.298,82
33.736.297,39
165.448,63

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DU CAPITAL**

**Capital social**

Capital souscrit au terme de l'exercice .....  
 Capital souscrit au terme de l'exercice .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	1.234.131.112,00
(100)	1.235.573.748,72	

Modifications au cours de l'exercice

Augmentation de capital

Représentation du capital

Catégories d'actions

Ordinaires

Actions nominatives .....

Actions au porteur et/ou dématérialisées.....

Codes	Montants	Nombre d'actions
	1.442.636,58	1.873.554
	1.235.573.748,72	1.604.301.123
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	408.765.937
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	1.195.535.186

**Capital non libéré**

Capital non appelé .....  
 Capital appelé, non versé .....  
 Actionnaires redevables de libération .....

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu .....

Nombre d'actions correspondantes .....

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu .....

Nombre d'actions correspondantes .....

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de CONVERSION

Montant des emprunts convertibles en cours .....

Montant du capital à souscrire .....

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION

Nombre de droits de souscription en circulation .....

Montant du capital à souscrire .....

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

**Capital autorisé non souscrit** .....

Codes	Exercice
8721	10.105.466,91
8722	13.123.983
8731	347.474,00
8732	451.565
8740	
8741	
8742	
8745	4.373.182
8746	3.367.350,14
8747	4.373.182
8751	37.026.113,00



**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT****Parts non représentatives du capital**

## Répartition

Nombre de parts .....	8761
Nombre de voix qui y sont attachées .....	8762
Ventilation par actionnaire	
Nombre de parts détenues par la société elle-même .....	8771
Nombre de parts détenues par les filiales .....	8781

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE**

ACTIONNAIRES	NOMBRE	
Stichting Anheuser-Busch Inbev Zeemansstraat 13 NL-3016 CN Rotterdam	722.339.815	45,05 %
Fonds Inbev - Baillet Latour BVBA Grote Markt 1 1000 Brussel	5.485.415	0,34 %
Fonds Voorzitter Verhelst BVBA Vaartstraat 94 3000 Leuven	7.147.665	0,45 %
Eugénie Patri Sébastien SA Rue Guillaume Kroll 5 1882 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg	114.160.320	7,12 %
Rayvax Investeringsvennootschap NV Square Vergote 19 1200 Brussel	10	<0.01 %
Sébastien Holding NV Square Vergote 19 1200 Brussel	484.794	0,03 %
BRC Sàrl 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg	7.006.520	0,44 %
Anheuser-Busch Inbev SA	13.123.983	0,82%
Brandbrew SA, indirectement contrôlée par Anheuser-Busch Inbev	8.747.814	0,55 %
Janus Capital Management LLC Colorado, VS	65.130.090	4.06 %
Fidelity Management & Research LLC, Massachusetts, VS	48.561.873	3.03 %
	990.179.038	61.72 %

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRESENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Provision pour litiges  
Provision pour restructuration

Exercice
9.617.381,09
29.116.611,54

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF****VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8801	747.640.406,14
Emprunts subordonnés .....	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8821	
Dettes de location-financement et assimilées .....	8831	
Etablissements de crédit .....	8841	747.640.406,14
Autres emprunts .....	8851	
Dettes commerciales .....	8861	
Fournisseurs .....	8871	
Effets à payer .....	8881	
Acomptes reçus sur commandes .....	8891	
Autres dettes .....	8901	
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....</b>	<b>(42)</b>	<b>747.640.406,14</b>

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières .....	8802	5.610.467.562,5 <sup>0</sup>
Emprunts subordonnés .....	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8822	1.550.000.000,00
Dettes de location-financement et assimilées .....	8832	
Etablissements de crédit .....	8842	3.661.667.562,58
Autres emprunts .....	8852	398.800.000,00
Dettes commerciales .....	8862	
Fournisseurs .....	8872	
Effets à payer .....	8882	
Acomptes reçus sur commandes .....	8892	
Autres dettes .....	8902	
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir .....</b>	<b>8912</b>	<b>5.610.467.562,58</b>

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières .....	8803	2.313.798.700,0 <sup>0</sup>
Emprunts subordonnés .....	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8823	2.313.798.700,00
Dettes de location-financement et assimilées .....	8833	
Etablissements de crédit .....	8843	
Autres emprunts .....	8853	
Dettes commerciales .....	8863	
Fournisseurs .....	8873	
Effets à payer .....	8883	
Acomptes reçus sur commandes .....	8893	
Autres dettes .....	8903	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir .....</b>	<b>8913</b>	<b>2.313.798.700,00</b>

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8921	
Emprunts subordonnés .....	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8941	
Dettes de location-financement et assimilées .....	8951	
Etablissements de crédit .....	8961	
Autres emprunts .....	8971	
Dettes commerciales .....	8981	
Fournisseurs .....	8991	
Effets à payer .....	9001	
Acomptes reçus sur commandes .....	9011	
Dettes salariales et sociales .....	9021	
Autres dettes .....	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges .....</b>	<b>9061</b>	

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Dettes financières .....	8922	
Emprunts subordonnés .....	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8942	
Dettes de location-financement et assimilées .....	8952	
Etablissements de crédit .....	8962	
Autres emprunts .....	8972	
Dettes commerciales .....	8982	
Fournisseurs .....	8992	
Effets à payer .....	9002	
Acomptes reçus sur commandes .....	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	
Impôts .....	9032	
Rémunérations et charges sociales .....	9042	
Autres dettes .....	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise .....</b>	<b>9062</b>	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts** (rubrique 450/3 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes fiscales <b>échues</b> .....	9072	
Dettes fiscales non échues .....	9073	33.458.677,16
Dettes fiscales estimées .....	450	

**Rémunérations et charges sociales** (rubrique 454/9 du passif)

Dettes <b>échues</b> envers l'Office National de Sécurité Sociale .....	9076	
Autres dettes salariales et sociales .....	9077	24.707.878,15

**COMPTES DE REGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Exercice
213.793.509,75
107.693.652,28
143.402.758,71

Intérêts à payer  
Frais divers  
Swaps de devises

**RESULTATS D'EXPLOITATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
Management fees		914.517.863,95	226.616.815,37
Royalties		109.791.251,55	97.223.041,68
Ventilation par marché géographique			
<b>Autres produits d'exploitation</b>			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics .....	740		315,00
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs inscrits au registre du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9086	268	362
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....	9087	327,5	377,6
Nombre effectif d'heures prestées .....	9088	553.174	652.607
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs .....	620	109.720.478,40	49.044.361,00
Cotisations patronales d'assurances sociales .....	621	23.518.649,30	1.984.518,00
Primes patronales pour assurances extralégales .....	622	1.086.084,06	7.296.487,00
Autres frais de personnel .....	623	15.564.301,45	15.178.593,00
Pensions de retraite et de survie .....	624	426.042,10	479.614,00
<b>Provisions pour pensions</b>			
Dotations (utilisations et reprises) ..... (+)/(-)	635	-66.514,04	-96.596,00
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
actées .....	9110		
reprises .....	9111		
Sur créances commerciales			
actées .....	9112	71.462.000,13	507.506,00
reprises .....	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions .....	9115	45.650.843,90	18.795.531,00
Utilisations et reprises .....	9116	29.333.664,86	33.698.991,00
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....	640	840.624,76	1.556.990,00
Autres .....	641/8	2.259.127,24	192.584,00
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein .....	9097	12,0	12,9
Nombre effectif d'heures prestées.....	9098	23.125	25.041
Frais pour l'entreprise .....	617	689.165,49	774.200,00

**RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>RESULTATS FINANCIERS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital .....	9125		
Subsides en intérêts .....	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Produits sur opérations de change		3.066.091.142,29	106.640.757,00
Plus-values sur les actifs fixes financiers			44.117,70
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement</b> .....	6501		
<b>Intérêts portés à l'actif</b> .....	6503		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées .....	6510		
Reprises .....	6511	202.047.575,96	
<b>Autres charges financières</b>			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances .....	653		
<b>Provisions à caractère financier</b>			
Dotations .....	6560		
Utilisations et reprises .....	6561		
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			
Frais de banques		217.558,42	601.984,00
Charges sur opérations de change		2.850.011.923,91	358.851.223,00
Autres charges financières		260.118.291,00	258.117.970,00

**RESULTATS EXCEPTIONNELS****Ventilation des autres produits exceptionnels****Ventilation des autres charges exceptionnelles**

Frais IT - séparation CEE

Exercice
16.000.000,00

**IMPOTS ET TAXES****IMPOTS SUR LE RESULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice** .....

Impôts et précomptes dus ou versés .....

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif .....

Suppléments d'impôts estimés .....

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs** .....

Suppléments d'impôts dus ou versés .....

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés .....

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Revenu Définitivement Taxé

Plus-values sur les actions

Shares swap

Dépenses non admises

Déductions des intérêts notionnels

Récupération de dividendes RDT non déduits antérieurement

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	-3.102.886.921,53
	-3.158.918.897,01
	4.551.999,26
	89.451.083,00
	4.227.626,04
	283.464.338,22

**Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Le résultat exceptionnel de 3.158.918.897,01 concerne un plus-value non imposable sur l'incorporation d'actions. Par conséquent il n'ya pas d'influence sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice.

**Sources de latences fiscales**

Latences actives .....

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs .....

Autres latences actives

Latences passives .....

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	300.800.000,00
9142	300.800.000,00
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles) .....

Par l'entreprise .....

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel .....

Précompte mobilier .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	21.742.783,74	40.681.959,00
9146	36.637.758,82	61.398.987,00
9147	34.058.346,38	38.219.495,00
9148	23.195.289,18	77.337.626,00



**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b> .....	9149	576.013,89
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise .....	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise .....	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise .....	9153	576.013,89
<b>GARANTIES REELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	9161	
Montant de l'inscription .....	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....	9201	
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	9162	
Montant de l'inscription .....	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....	9202	
<b>BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>MARCHE A TERME</b>		
<b>Marchandises achetées (à recevoir)</b> .....	9213	
<b>Marchandises vendues (à livrer)</b> .....	9214	
<b>Devises achetées (à recevoir)</b> .....	9215	
<b>Devises vendues (à livrer)</b> .....	9216	
<b>ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES</b>		
<b>LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS</b>		

L'entreprise a contracté au profit de certaines filiales des obligations d'investissements qui ne seront exécutées qu'à réalisation de certaines conditions.

**LE CAS ECHEANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE**

Les pensions de retraite et de survie supplémentaires sont payées par les fonds de pension (ASBL) Anheuser-Busch InBev. Les conditions sont payées par la société aux divers fonds de pension du groupe Anheuser-Busch InBev. Elle garantit également la bonne fin des opérations.

## DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

### PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A L'ENTREPRISE ELLE-MEME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

### NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIEES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	(280/1)	33.063.735.991,1	30.743.639.521,0
Participations .....	(280)	33.063.735.991,1 <sup>1</sup>	30.743.639.521,0 <sup>1</sup>
Créances subordonnées .....	9271		
Autres créances .....	9281		
<b>Créances</b> .....	9291	775.955.184,03	595.703.423,00
A plus d'un an .....	9301	66.816.484,97	479.720.890,00
A un an au plus .....	9311	709.138.699,06	115.982.533,00
<b>Placements de trésorerie</b> .....	9321		
Actions .....	9331		
Créances .....	9341		
<b>Dettes</b> .....	9351	479.675.033,66	42.805.925,00
A plus d'un an .....	9361	398.800.000,00	
A un an au plus .....	9371	80.875.033,66	42.805.925,00
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées .....	9381	23.368.329.836,8 <sup>1</sup>	20.598.545.175,0 <sup>1</sup>
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise .....	9391	7.828.024.020,54	13.544.592.100,0 <sup>1</sup>
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières .....	9421	3.266.196.759,50	1.276.149.499,00
Produits des actifs circulants .....	9431	55.343.834,40	57.376.644,00
Autres produits financiers .....	9441	900.968.373,09	33.931.205,00
Charges des dettes .....	9461	34.603.006,66	880.713,00
Autres charges financières .....	9471	2.303.254.203,1 <sup>2</sup>	
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées .....	9481		
Moins-values réalisées .....	9491		
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	(282/3)		
Participations .....	(282)		
Créances subordonnées .....	9272		
Autres créances .....	9282		
<b>Créances</b> .....	9292		
A plus d'un an .....	9302		
A un an au plus .....	9312		
<b>Dettes</b> .....	9352		
A plus d'un an .....	9362		
A un an au plus .....	9372		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

**Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société**

Voir information supplémentaire - Vol. 10

Frais de personnel Ambev - personnel à Leuven

5.960.219,00

Compensation pour Ambev suite à la transférence des droits de marques de Labatt USA

81.042.269,00

Revenus royalties et licenses - Ambev

2.234.359,00

Revenus royalties et licenses - Quilmes Argentine

3.584.875,00

Revenu service fees - Labatt Canada

2.564.011,00

Récharge de frais de ventes - Labatt Canada

2.649.940,00

Frais de personnel Labatt - personnel à Leuven

1.061.200,00

Compensation Board

1.179.600,00

Exercice



**INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR**

**ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR DE CHAQUE CATEGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR DANS LES COMPTES, AVEC INDICATIONS SUR LA NATURE ET LE VOLUME DES INSTRUMENTS**

Contrats à terme

Exercice
57.520.422,68

**DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES****INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

**L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion\***

~~L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)\*~~

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés\*

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*

Si oui, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

**INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE**

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*\*:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus\*\*

---

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

**ETAT DES PERSONNES OCCUPEES****TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL**

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P.Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs .....	100	316,8	13,4	327,5 (ETP)	377,6 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées .....	101	535.442	17.732	553.174 (T)	652.607 (T)
Frais de personnel .....	102	145.084.724,17	4.804.789,04	149.889.513,21 (T)	73.503.959,00 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire .....	103	xxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxx	(T)	(T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel</b>	105	257	11	265,9
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	250	11	258,9
Contrat à durée déterminée .....	111	7		7,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112			
Contrat de remplacement .....	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes .....	120	174	3	176,4
de niveau primaire .....	1200			
de niveau secondaire .....	1201	5		5,0
de niveau supérieur non universitaire .....	1202	55	1	55,8
de niveau universitaire .....	1203	114	2	115,6
Femmes .....	121	83	8	89,5
de niveau primaire .....	1210			
de niveau secondaire .....	1211	2		2,0
de niveau supérieur non universitaire .....	1212	32	5	36,1
de niveau universitaire .....	1213	49	3	51,4
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130	82		82,0
Employés .....	134	175	11	183,9
Ouvriers .....	132			
Autres .....	133			



**PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE****Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées .....

Nombre effectif d'heures prestées .....

Frais pour l'entreprise .....

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	12,0	
151	23.125	
152	689.165,49	

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE****ENTREES**

**Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice** .....

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée .....

Contrat à durée déterminée .....

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....

Contrat de remplacement .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	56		56,0
210	51		51,0
211	5		5,0
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice** .....

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée .....

Contrat à durée déterminée .....

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....

Contrat de remplacement .....

**Par motif de fin de contrat**

Pension .....

Prépension .....

Licenciement .....

Autre motif .....

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants ....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	146	4	149,2
310	125	4	128,2
311	21		21,0
312			
313			
340			
341	1		1,0
342	41	2	42,6
343	104	2	105,6
350			

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5801	51	5811	37
Nombre d'heures de formation suivies .....	5802	383	5812	445
Coût net pour l'entreprise .....	5803	704.009,21	5813	817.974,14
dont coût brut directement lié aux formations .....	58031	704.009,21	58131	817.974,14
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies .....	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise .....	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies .....	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise .....	5843		5853	

## REGLES D'EVALUATION

### RESUME DES REGLES D'EVALUATION LES PLUS SIGNIFICATIVES

---

Conformément à l'article 28 de l'Arrêté Royal du 30 Janvier 2001, relative à la mise en application du Code des sociétés, le Conseil d'administration a pris les décisions suivantes:

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

---

Les actifs immobilisés sont repris à l'actif du bilan à valeur d'acquisition y compris les coûts supplémentaires. Les taux et les méthodes utilisés pour les amortissements sont ceux convenus avec l'administration des contributions directes. Les coûts supplémentaires sont ajoutés à l'immobilisé principal auquel ils se rapportent et sont amortis au même rythme.

#### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

---

Les participations, non-inclus les coûts supplémentaires, sont repris à l'actif du bilan au prix d'acquisition. En cas de dévaluations permanents, des corrections de valeur sont comptabilisés.

#### CREANCES

---

Les revendications, litiges et mauvaises créances sont amorties en fonction du risque connu, basé sur les cas individuels, en fonction de l'insolvabilité totale ou partielle du client.

#### COMPTES DE REGULARISATION

---

Les provisions sont conçues pour charger les coûts et les revenus liés à l'année fermée.

#### DETTES

---

Les dettes sont comptabilisées au bilan à leur valeur nominale.

#### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

---

Les provisions sont comptabilisées à leur valeur nominale.

#### MONNAIES ETRANGERES

---

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture en vigueur à la date du bilan. Les gains et les pertes résultant de transactions en devises étrangères et de la conversion des actifs et passifs monétaires en monnaies étrangères sont repris dans le résultat. Les actifs et passifs non monétaires en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture en vigueur à la date du bilan.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

---

Les swaps croisés de devises et de taux sont valorisés à la fin de l'année à la valeur du marché. Jusqu'en 2008, ils étaient valorisés au taux de clôture de la fin de l'année. Le changement a été effectué parce que la valeur du marché est plus précise car elle tient également compte de la composante d'intérêt du swaps croisé de devises et de taux. L'impact est une perte supplémentaire de 38.571.955,47 €, car au taux de clôture la valeur était 104.830.803,24 €, alors qu'à la valeur du marché la valeur est 143.402.758,71 €.

Les contrats en monnaies étrangères sont valorisés au taux de clôture de l'année.

## RAPPORT DE GESTION

Rapport annuel

### Accords entre actionnaires

Une convention d'actionnaires conclue le 2 mars 2004 (dans le cadre du rapprochement entre Interbrew et AmBev (menant à la création d'InBev)) (et telle que modifiée, complétée et coordonnée ultérieurement) entre BRC, EPS, Rayvax et Stichting Anheuser-Busch InBev prévoit le maintien de la participation de BRC et EPS au sein d'Anheuser-Busch InBev au travers de la Stichting (sauf pour environ 114 millions d'actions détenues par EPS et à l'exception d'environ 7 millions d'actions détenues par BRC, en dehors de la Stichting) et aborde, entre autres choses, certaines questions relatives à l'administration et à la gestion de la Stichting et d'Anheuser-Busch InBev, ainsi qu'à la cession des certificats de la Stichting. Au 18 septembre 2009, BRC détenait 357.988.615 certificats Stichting InBev de catégorie B (représentant indirectement 357.988.615 actions) et EPS détenait 364.351.200 certificats Stichting InBev de catégorie A (représentant indirectement 364.351.200 actions).

Conformément aux dispositions de la convention d'actionnaires, BRC et EPS exercent, conjointement et à parts égales, un contrôle sur Stichting Anheuser-Busch InBev et sur les actions Anheuser-Busch InBev détenues par Stichting Anheuser-Busch InBev. BRC et EPS ont notamment convenu que la Stichting sera administrée par un conseil d'administration composé de huit membres, et qu'elles auront chacune le droit d'y désigner quatre membres. Au moins sept des huit administrateurs de la Stichting devront être présents afin de constituer un quorum et toute mesure que le Conseil d'administration de la Stichting devra prendre, requerra, sous réserve de certaines conditions de majorité qualifiée, l'approbation de la majorité des administrateurs présents, en ce compris au moins deux administrateurs nommés par BRC et deux administrateurs nommés par EPS.

Sous réserve de certaines exceptions, toutes décisions de la Stichting relatives aux actions d'Anheuser-Busch InBev que cette dernière détient, en ce compris les décisions relatives aux modalités d'utilisation du droit de vote attaché à ces actions lors des assemblées d'actionnaires d'Anheuser-Busch InBev, seront prises par le Conseil d'administration de la Stichting.

La convention d'actionnaires requiert que le Conseil d'administration de la Stichting se réunisse avant chaque assemblée d'actionnaires d'Anheuser-Busch InBev afin de déterminer les modalités d'utilisation du droit de vote attaché à ces actions de la Stichting.

La convention d'actionnaires prévoit des restrictions à la capacité de BRC et d'EPS de transférer leurs certificats Stichting (et par voie de conséquence leurs actions détenues via Stichting Anheuser-Busch InBev).

De plus, la convention d'actionnaires requiert qu'EPS et BRC et leurs cessionnaires autorisés conformément à la convention d'actionnaires, dont les actions ne sont pas détenues au travers de la Stichting, utilisent le droit de vote attaché à leurs actions de la même manière que les actions détenues par Stichting Anheuser-Busch InBev et réalisent toute cession de leurs actions de façon ordonnée afin de ne pas perturber le marché des actions, et en conformité avec toutes modalités établies par Anheuser-Busch InBev afin d'assurer une telle vente ordonnée. En outre, EPS et BRC se sont engagées à ne pas acquérir d'actions représentatives du capital d'AmBev, sous réserve de certaines exceptions, en vertu de la convention d'actionnaires.

Conformément aux dispositions de la convention d'actionnaires, le Conseil d'administration de la Stichting propose la nomination de huit administrateurs à l'assemblée générale d'Anheuser-Busch InBev, parmi lesquels BRC et EPS ont chacune le droit de nommer quatre administrateurs. En outre, le Conseil d'administration de la Stichting propose la nomination de quatre à six administrateurs indépendants, qui ne sont pas soumis à une quelconque influence significative ou décisive exercée par les actionnaires sur la politique d'Anheuser-Busch InBev.

La convention d'actionnaires restera en vigueur pour une période initiale de 20 ans à compter du 27 août 2004. Par la suite, elle sera automatiquement renouvelée pour des périodes successives de 10 ans chacune, à moins que, au plus tard deux ans avant la date d'expiration de la période initiale ou de toute autre période successive de 10 ans, soit BRC, soit EPS, notifie à l'autre son intention de mettre fin à la convention d'actionnaires.

De plus, Stichting Anheuser-Busch InBev a conclu une convention de vote avec Fonds InBev-Baillet Latour SPRL et Fonds Voorzitter Verhelst SPRL. Cette convention prévoit des concertations entre les trois entités avant toute assemblée d'actionnaires relatives aux modalités d'utilisation des droits de vote attachés à leurs actions respectives. Un consensus est requis pour tous les points soumis à l'approbation de toute assemblée d'actionnaires de la société en vertu de cette convention de vote. Si les parties ne parviennent pas à un accord, les Fonds InBev-Baillet Latour SPRL et Fonds Voorzitter Verhelst SPRL voteront leurs actions de la même manière que la Stichting. Cette convention expirera le 16 octobre 2016, mais est reconductible.

### RAPPORT DE GESTION RELATIF AUX COMPTES ANNUELS STATUTAIRES NON-CONSOLIDÉS D'ANHEUSER-BUSCH INBEV SA

L'objet social d'Anheuser-Busch InBev SA est d'assurer la gestion et le contrôle des entreprises du groupe InBev.

### COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES

#### COMMENTAIRES SUR LE BILAN

##### Frais d'établissement

Les frais d'établissement ont diminué avec 310.481.294,64 euro. Cette diminution est le résultat des amortissements comptabilisés pour les frais d'arrangement dans le cadre des accords de crédit par suite de l'acquisition d'Anheuser-Busch dans les Etats-Unis en 2008.

##### Immobilisations incorporelles et corporelles

La diminution des immobilisations incorporelles est principalement le résultat des amortissements comptabilisés sur le software pour le Global Infrastructure Efficiency Program (GIEP) et le programme European Enterprise Resource Planning (EERP) en Belgique, au Luxembourg, en Russie et en Ukraine et l'amortissement de l'investissement pour le système EERP en Roumanie suite à la vente des activités en Roumanie fin 2009. Les immobilisations corporelles montrent une diminution en comparaison de l'exercice 2008. Cette diminution est due principalement à une diminution d'immobilisations en cours de construction pour le programme European Enterprise Resource Planning (EERP) suite à la vente de nos activités dans les pays en Europe Centrale fin 2009.

##### Immobilisations financières

Le mouvement dans les immobilisations financières résulte des transactions suivantes:

"achat de 10 titres AB InBev Services USA d'un montant de 1.000.000 euro;

"apport de 2.112.421 titres Ambrew SA d'un montant de 65.731.354,78 euro en échange de titres AB InBev;

"échange de 171.675 titres d'Interbrew International BV pour 7.686 titres de AB InBev Holding BV pour un montant de 3.158.918.897,01 euro et un remboursement de capital pour 905.558.292 euro.

Les créances à plus d'un an

## RAPPORT DE GESTION

Le mouvement dans les autres créances à plus d'un an est le résultat d'un transfert d'une créance de 414,4m euro d'Interbrew International BV vers les créances à un an au plus et la comptabilisation d'une créance de 414,6m euro suite à la vente des activités en Corée et les pays de l'Europe Centrale.

Les créances à un an au plus, placements de trésorerie, valeurs disponibles, charges à reporter et produits à recevoir

Les créances commerciales augmentent de 166,6m euro en raison de l'augmentation du solde clients des filiales (vente marque Leffe mondiale et Stella Artois Benelux à InBev Belgium). L'augmentation des autres créances de 240m euro est essentiellement la suite d'un transfert des créances à plus d'un an vers les créances à un an au plus des dettes des entreprises.

Les placements de trésorerie augmentent de 257m d'euros suite à l'achat des actions propres de Brandbrew et la reprise de la revalorisation de 202m euro comptabilisée au cours de la clôture fin 2008.

Des valeurs disponibles diminuent de 270,5m d'euros. Ce résultat provient d'une diminution de notre compte courant avec Cobrew. Les charges à reporter et produits à recevoir augmentent de 59,9m d'euros suite à l'augmentation des intérêts sur créances.

### Capital et réserves

L'augmentation nette du capital et des réserves résulte des éléments suivants:

"7 augmentations de capital pour un montant de 1,42m d'euros. De ce fait le nombre des titres augmente à 1.604.301.123;

"l'augmentation des primes d'émission de 27m d'euros suite aux opérations mentionnées au-dessus ;

"le résultat de l'exercice;

"l'augmentation des réserves indisponibles de 257m d'euros suite à l'augmentation des actions propres

"l'augmentation des réserves légales de 37m d'euros.

### Provisions et impôts différés

Les provisions augmentent de 16,3m d'euro principalement suite aux dotations des provisions des restructurations.

### Dettes à plus d'un an

En 2009, les dettes à plus d'un an diminuent de 3.249m d'euros principalement suite aux remboursements des prêts pour le financement de Anheuser-Busch.

Dettes à un an au plus, charges à imputer et produits à reporter

L'augmentation des dettes à un an au plus, les charges à imputer et produits à reporter est à cause de l'augmentation des dettes liées au financement de l'acquisition d'Anheuser-Busch, la diminution des dettes commerciales de 21m euros, l'augmentation des charges sociales et des impôts pour un montant de 38,2m euros et l'augmentation des charges à imputer et des produits à reporter de 413m euros.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

La société est exposée à des risques de change et de taux d'intérêt (fixe et variable) sur ses dettes en euros et en monnaies étrangères. Des dérivés " taux d'intérêt " et " risque de change " sont utilisés pour limiter les risques. Les risques des investissements en monnaies étrangères sont couverts en grande partie par des instruments financiers dérivés " Risque de change ".

## COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTATS

L'exercice comptable se clôture par un bénéfice après impôts de 6.378m d'euros, à comparer à un bénéfice après impôts de 783m d'euros en 2008.

L'augmentation des produits d'exploitation de 621,8m d'euros est essentiellement le résultat d'une augmentation des management fees refacturés à nos filiales Américaines. Les charges d'exploitation augmentent de 465m d'euros à 967,7m d'euros suite à une augmentation des frais de personnel à 76m euros, une augmentation des frais divers de 85m d'euros et une augmentation des amortissements de 200m d'euros. Cette augmentation des amortissements est principalement causée par l'augmentation des amortissements des frais d'arrangements dans le cadre des accords de crédit par suite de l'acquisition d'Anheuser-Busch. L'augmentation du résultat financier de 2.315m d'euros est d'une part le résultat d'une augmentation des dividendes reçus des filiales pour un montant de 1.990m d'euros par rapport à 2008 et d'autre part d'une augmentation d'autres produits financiers suite aux opérations de change.

Pendant l'exercice nous avons réalisé un résultat exceptionnel de 3.124m d'euros suite à la réévaluation de notre participation dans AB InBev Nederland Holding BV.

## EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DES COMPTES ANNUELS

Nous nous référons à l'annexe 34 des comptes annuels consolidés.

## RISQUES ET INCERTITUDES

Nous nous référons à l'annexe 32 des comptes annuels consolidés.

## FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

En 2009, Anheuser Busch InBev SA a investi 33,7m d'euros, principalement, dans le domaine des études de marché et développement, à comparer à 4,8m d'euros en 2008.

## Rapport conformément à l'article 624 du Code des Sociétés - Rachat d'actions propres

Conformément aux pouvoirs qui lui avaient été conférés par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2009, le Conseil d'administration a acheté 8.300.000 actions à Brandbrew SA, un filiale indirecte, afin d'améliorer la couverture des plans d'options de la société.

L'achat a été exécuté par le biais d'une transaction privée le 12 novembre 2009, soit immédiatement après la publication des résultats du 3ième trimestre 2009. Le prix d'achat était égal au cours de clôture de l'action Anheuser-Busch InBev le 12 novembre 2009 et le prix total de l'achat s'élève donc à 270,5 millions d'euros.

Au cours de l'année 2009, Anheuser-Busch InBev a procédé aux opérations de vente suivantes :

"2.114.421 actions ont été revendues dans le cadre d'un échange d'actions à certains cadres supérieurs d'AmBev qui avaient été transférés vers Anheuser-Busch InBev. La vente s'est réalisée à un prix inférieur de 16,66 % au prix du marché, afin d'encourager la mobilité des cadres d'AmBev.

## RAPPORT DE GESTION

"1.259.042 actions ont été attribuées à des cadres du groupe en exécution de la politique de rémunération de la société.  
 "540.504 actions ont été revendues à certains cadres supérieurs d'Anheuser-Busch Companies Inc. La vente a eu lieu conformément à l'autorisation de l'assemblée générale du 28 avril 2009 à un prix comportant une ristourne de 16.66% par rapport au prix du marché, à condition que les cadres restent en service pendant 5 ans.  
 "2.764.302 actions ont été attribuées à des cadres supérieurs de la société en échange d'options non encore exerçables, afin d'encourager la mobilité des cadres, en particulier de ceux qui sont transférés vers les Etats-Unis. Les actions sont bloquées jusqu'au 31 décembre 2018.  
 "Enfin, 313.640 actions ont été vendues suite à l'exercice d'options attribuées antérieurement aux employés de la société.

A la fin de la période, la société avait 13.123.983 actions propres en portefeuille.

Le pair comptable de l'action s'élève à 0,77 EUR. Les actions acquises au cours de l'année 2009 représentent donc 6.391.000 EUR du capital souscrit, les actions cédées au cours de l'année 2009 représentent donc 5.383.769,93 EUR du capital souscrit et les actions détenues en portefeuille à la fin de la période représentent donc 10.105.466,91 EUR du capital souscrit

Conformément à l'article 34 de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007, Anheuser-Busch InBev expose ci-dessous les éléments suivants qui peuvent avoir un effet anti-OPA sur la société :

### 1. Capital autorisé

Le Conseil d'administration d'Anheuser-Busch est expressément autorisé, en cas d'offre publique d'acquisition relative aux titres de la société, à augmenter le capital dans les conditions prévues par l'article 607 du Code belge des Sociétés. Cette autorisation est conférée pour une durée de trois ans, prenant cours à compter du 24 avril 2007 et est renouvelable. Les augmentations de capital décidées dans le cadre de cette autorisation s'imputeront sur la partie restante du capital autorisé (3% des actions émises au 28 avril 2009).

### 2. Accords importants ou titres qui peuvent subir l'impact d'un changement de contrôle de la société

1. Depuis 1999, Anheuser-Busch InBev a émis régulièrement des warrants dans le cadre de son programme de long-term incentive (" LTI ") en faveur de ses cadres et dans une moindre mesure, de ses administrateurs. Actuellement, 4,38 millions de warrants sont en tout émis dans le cadre de ce programme, donnant droit aux porteurs à 4,38 millions d'actions ordinaires d'Anheuser-Busch InBev. En vertu des conditions d'émission des LTI, les titulaires de droits de souscription pourront, en cas de modification, résultant d'une offre publique ou non, du contrôle direct ou indirect d'Anheuser-Busch InBev, telles que ces notions sont définies en droit belge, exercer ces droits pendant une période d'un mois à partir de la date du changement de contrôle sans devoir tenir compte du début des périodes d'exercice, ni des limitations d'exercice fixées dans les conditions d'émission. Les droits de souscription qui n'auront pas été exercés pendant cette période d'un mois, seront à nouveau entièrement régis par les périodes et les limitations d'exercice prévues par les conditions d'émission.

2. Conformément à l'article 556 du Code belge des Sociétés, l'Assemblée générale extraordinaire d'Anheuser-Busch InBev a approuvé le 29 septembre 2008 (i) la clause 11.2 ('Change of Control or Sale') du 'Senior Facilities Agreement' d'un montant de 45 milliards d'US dollars du 12 juillet 2008, qui a été conclu par la société et InBev Worldwide S.à r.l., en tant que 'original borrowers' (premiers emprunteurs) et 'guarantors' (garants), et qui a été octroyé par Banco Santander, S.A., Barclays Capital, BNP Paribas, Deutsche Bank AG, London Branch, Fortis Bank SA/NV, ING Bank NV, J.P. Morgan plc, Mizuho Corporate Bank, Ltd., The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, Ltd., et The Royal Bank of Scotland plc, en tant que 'mandated lead arrangers' (principaux prêteurs mandatés) et 'bookrunners' (teneurs de livres) (tel que complété et amendé) (le 'Senior Facilities Agreement'), et (ii) toute autre disposition du Senior Facilities Agreement conférant à des tiers des droits qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou pourraient donner naissance à une dette ou à un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un 'changement de contrôle' (tel que défini dans le Senior Facilities Agreement) exercé sur elle. En vertu du Senior Facilities Agreement, (a) 'changement de contrôle' signifie 'toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting InBev) obtenant le contrôle de la société', (b) 'action de concert' signifie 'un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement', et (c) 'Contrôle' signifie 'la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement'. La clause 11.2 du Senior Facilities Agreement confère en substance à tout prêteur (lender) en vertu du Senior Facilities Agreement, suite (entre autres) à un changement de contrôle exercé sur la société, le droit (i) de ne pas financer tout emprunt ou lettre de crédit (autre qu'un rollover loan (contrat de refinancement) répondant à certaines conditions) et (ii) d'annuler (moyennant une notification écrite de minimum 30 jours) ses engagements non encore exécutés et d'exiger le remboursement de ses participations dans les emprunts ou lettres de crédit ainsi que le paiement des intérêts y relatifs et de tous autres montants dus audit prêteur en vertu du Senior Facilities Agreement (et de certains documents qui y sont relatifs).

Sur les 45 milliards d'US dollars, 17,2 milliards d'US dollars restent émis au 31 décembre 2009, dont 5,2 milliards de dollars au titre AB InBev NV.

3. Dispositions de changement de contrôle relatives au programme EMTN : conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, l'Assemblée générale extraordinaire d'Anheuser-Busch InBev a approuvé le 28 avril 2009 (i) la clause 7.5 (Change of Control Put - Option de vente en cas de changement de contrôle) des Conditions d'émission de l'Euro Medium Term Note Programme de 10 milliards d'euros datant du 16 janvier 2009 d'Anheuser-Busch InBev SA/NV et de Brandbrew SA (les " " Emetteurs ") et de Deutsche Bank AG., London Branch, agissant en tant qu' 'Arranger', susceptible de s'appliquer en cas d'émission d'obligations dans le cadre du programme (le " programme EMTN "), (ii) la clause 7.5 relative aux obligations à 7,375 % émises à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2013, aux obligations à 8,625 % émises à hauteur de 600 millions d'euros remboursables en 2017, aux obligations à 9,75 % émises à hauteur de 550 millions de GBP remboursables en 2024, toutes ces obligations ayant été émises par la société en janvier 2009 en vertu du programme EMTN, (iii) la clause 7.5 relative, d'une part, aux obligations à 6,57 % émises par la société en février 2009 en vertu du programme EMTN à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2014 et, d'autre part, à toute autre émission d'obligations dans le cadre du programme et (iv) toute autre disposition du programme EMTN conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge, lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend de la survenance d'un 'changement de contrôle' (tel que défini dans les Conditions d'émission du programme EMTN). En vertu du

## RAPPORT DE GESTION

programme EMTN, (a) 'changement de contrôle' signifie 'toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting InBev) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société', (b) 'action de concert' signifie 'un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement', et (c) 'contrôle' signifie 'la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement'. Si une option de vente en cas de changement de contrôle est prévue dans les Conditions applicables définitives des obligations, la clause 7.5. des Conditions d'émission du programme EMTN confère, en substance, à tout détenteur d'obligations le droit de demander le rachat de ses obligations au montant de rachat indiqué dans les Conditions définitives des obligations, avec, le cas échéant, les intérêts courus au moment de la survenance d'un changement de contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de sub-investment.

La disposition de changement de contrôle susmentionnée est également comprise dans les Conditions définitives relatives aux :

"obligations FRN à hauteur de 50 millions d'euros portant intérêt à taux variable Euribor 3 mois plus 3,90 %, émises en vertu du programme EMTN par la société en avril 2009 ;

"obligations à 4,50 % à hauteur de 600 millions de CHF remboursables en 2014, émises en vertu du programme EMTN par Brandbrew en mai 2009 (avec une garantie par la société) ;

"obligations à 5,75 % à hauteur de 250 millions d'euros remboursables en 2015, émises en vertu du programme EMTN par la société en juin 2009 ;

"obligations à 6,50 % à hauteur de 750 millions de GBP remboursables en 2017, émises en vertu du programme EMTN par la société en juin 2009.

Suite à la mise à jour annuelle du programme EMTN et à sa réévaluation à la hausse à hauteur de 15 milliards d'euros (la 'nouvelle version du programme EMTN'), (i) la clause 7.5. des Conditions définitives (Change of Control Put - Option de vente en cas de changement de contrôle) de la nouvelle version du programme EMTN, (ii) la clause 7.5 relative à toute émission d'obligation en vertu de la nouvelle version du programme EMTN et (iii) toute autre disposition de la nouvelle version du programme EMTN conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend de la survenance d'un 'changement de contrôle' seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire d'Anheuser-Busch InBev le 27 avril 2010.

4. Dispositions de changement de contrôle relatives aux obligations émises en US dollar : conformément à l'article 556 du Code des Sociétés, l'Assemblée générale extraordinaire d'Anheuser-Busch InBev a approuvé le 28 avril 2009 (i) la clause de changement de contrôle relative aux obligations émises à hauteur de 5 milliards d'US dollars, composées d'obligations à 7,20 % émises à hauteur de 1,250,000,000 d'US dollars remboursables en 2014, d'obligations à 7,75 % émises à hauteur de 2,500,000,000 d'US dollars remboursables en 2019 et d'obligations à 8,20 % émises à hauteur de 1,250,000,000 d'US dollar remboursables en 2039 (les " Obligations "), qui ont toutes été émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts, et (ii) toute autre disposition conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge, lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend de la survenance d'un 'changement de contrôle' (tel que défini dans le Prospectus d'offre des obligations). En vertu du premier, second et troisième Supplemental Indenture du 12 janvier 2009 relatif aux obligations, (a) 'changement de contrôle' signifie 'toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting Anheuser-Busch InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting Anheuser-Busch InBev) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société', (b) 'action de concert' signifie 'un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement', et (c) 'contrôle' signifie 'la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement'. La clause de changement de contrôle confère à tout détenteur d'obligations, par essence, le droit de demander le rachat de ses obligations à un prix de rachat en espèces de 101 % de leur montant principal (augmenté des intérêts courus), au moment de la survenance d'un changement de contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de sub-investment.

Une disposition de changement de contrôle similaire sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire d'Anheuser-Busch InBev le 27 avril 2010 quant aux :

obligations émises à hauteur de 3 milliards d'US dollars le 14 mai 2009, composées d'obligations à 5,375 % émises à hauteur de 1,550,000,000 d'US dollars remboursables en 2014, d'obligations à 6,875 % émises à hauteur de 1 milliard d'US dollars remboursables en 2019, et d'obligations à 8,00 % émises à hauteur de 450 millions d'US dollar remboursables en 2039, qui ont toutes été émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts,

obligations émises à hauteur de 5,500,000,000 d'US dollars le 15 octobre 2009, composées d'obligations à 3 % émises à hauteur de 1,500,000,000 d'US dollars remboursables en 2012, d'obligations à 4,125 % émises à hauteur de 1,250,000,000 d'US dollars remboursables en 2015, d'obligations à 5,375 % émises à hauteur de 2,250,000,000 d'US dollars remboursables en 2020 et d'obligations à 6,375 % émises à hauteur de 500,000,000 d'US dollars remboursables en 2040 qui ont toutes été émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts (les 'obligations non enregistrées').

obligations enregistrées émises à hauteur de 5,500,000,000 d'US dollars le 05 février 2010, composées d'obligations à 3 % émises à hauteur de 1,500,000,000 d'US dollars remboursables en 2012, d'obligations à 4,125 % émises à hauteur de 1,250,000,000 d'US dollars remboursables en 2015, d'obligations à 5,375 % émises à hauteur de 2,250,000,000 d'US dollars remboursables en 2020 et d'obligations à 6,375 % émises à hauteur de 500,000,000 d'US dollars remboursables en 2040 qui ont toutes été émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. (avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des

## RAPPORT DE GESTION

intérêts) en échange des obligations non enregistrées correspondantes pour des montants correspondants, en vertu d'une offre d'échange lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. aux Etats-Unis le 08 janvier 2010 et close le 05 février 2010 .

5.L'activité de boissons non-alcoolisées d'Anheuser-Busch InBev comprend la production propre d'Anheuser-Busch InBev et des conventions avec PepsiCo portant sur la mise en bouteille et la distribution, conclues par diverses filiales d'Anheuser-Busch InBev avec PepsiCo. AmBev, qui est une filiale d'Anheuser-Busch InBev, est une des plus importantes sociétés de mise en bouteille pour PepsiCo dans le monde. Les grandes marques distribuées en vertu de ces contrats sont Pepsi, 7UP et Gatorade. AmBev a conclu des conventions à long terme avec PepsiCo, aux termes desquelles il a été conféré à AmBev le droit exclusif de mettre en bouteille, de vendre et de distribuer certaines marques du portefeuille de Carbonated Soft Drinks de PepsiCo au Brésil. Ces accords expireront le 31 décembre 2017 et seront renouvelés automatiquement par tranches supplémentaires de dix ans, sous réserve d'une résiliation avant la date d'expiration par notification écrite envoyée par une des deux parties deux ans au moins avant l'expiration de leur terme ou dans l'éventualité de certains événements, tels qu'en cas de changement de contrôle ou d'insolvabilité ou en cas de violation de certaines dispositions importantes ou de défaut portant sur certains engagements cruciaux par les filiales d'InBev concernées.

### DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont soumis et par un vote spécial et de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour les missions accomplies dans le cadre de leurs mandats durant l'exercice écoulé.

### BENEFICE A AFFECTER

Nous vous proposons de payer un dividende brut de à 0,38 euros par action, soit la distribution d'un dividende total de 605m d'euros. Sous réserve d'approbation, le dividende net de 0,285 euros par action sera payable à partir du 3 Mai 2010 contre remise du coupon numéro 11 joint à la nouvelle action au porteur ou un dividende net de 0,323 euros par action si le coupon numéro 11 est présenté simultanément avec le coupon VVPR portant le même numéro d'ordre.

23 mars 2010



**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Notes afférentes aux transactions avec les entreprises liées - Vol.5.14

Le Conseil d' Administration observe qu'il n'existe aucun critère objectif ou légal qui définisse clairement ce qu'on entend par les transactions effectuées dans des conditions autres que celles du marché tel que défini dans l'arrêté royal du 10 août 2009.

Pour cette raison, le Conseil d' Administration a choisi de mentionner dans cet annexe toutes les transactions importantes avec ses principaux actionnaires et les entreprises et membres des organes de gestion, de surveillance ou d'administration. Cette position est conforme à la pratique internationale qui attend que toutes les transactions importantes avec des parties liées soient mentionnées dans les états financiers.

Ce qui suit est une liste de toutes les transactions importantes avec des parties liées / entre la société et ses principaux actionnaires et la société et les membres de la direction, les organes de surveillance ou d'administration à l'exception des transactions avec des parties liées qui font entièrement partie d'un groupe tel que défini dans l'arrêté royal du 10 août 2009: